

mais vraiment, elle est très bien fournie la cave de l'*Ange-Gardien* ! Voilà de bon vin, Moutier. Ça fait plaisir de boire des santés avec un vin comme ça !

On se mit à table, on soupa de bon appétit ; on causa un peu et on se coucha, comme l'avait dit le général. Chacun dormit sans bouger jusqu'au lendemain. Jacques et Paul firent leurs montres sous leurs oreillers ; ils furent même avouer que non seulement Ely resta longtemps à contempler la sienne, à l'écouter marcher, mais qu'elle ne voulut pas non plus s'en séparer et qu'elle s'endormit en la tenant dans ses mains. Bien plus, madame Blidot et Moutier firent comme Jacques et Paul ; et, à leur réveil, leur premier mouvement fut de reprendre la montre et de voir si elle marchait bien.

XIII

LE JUGE D'INSTRUCTION

Quand tout le monde se réunit le lendemain pour le café, le général examina avec satisfaction les visages radieux qui l'entouraient. Le repas fut gai, mais court ; chacun avait à ranger et à travailler. Moutier se chargea de faire la chambre du général et la salle, pendant que les deux sœurs, aidées de Jacques, nettoyaient la vaisselle de la veille et préparaient tout pour la journée. Le général sortit ; il faisait beau et chaud. En allant et venant dans le village, il vit arriver les gendarmes escortant un charrette où se trouvaient Bournier, étendu sur le dos à cause de ses blessures, son frère et sa femme, assis sur une banquette. Une autre voiture, contenant le juge d'instruction et l'officier de gendarmerie, suivait la charrette. On s'arrêta devant l'auberge ; on fit descendre le frère et la femme Bournier ; deux gendarmes les emmenèrent et les firent entrer dans la salle où se trouvaient déjà les magistrats et l'officier. Deux autres gendarmes appartenant à l'aubergiste, qui criait à chaque secousse qu'il recevait, malgré les précautions et les soins dont on l'entourait. Ils l'étendirent par terre sur un matelas ; le juge d'instruction appela un des gendarmes.

Allez chercher les témoins et la victime. »

Les gendarmes partirent pour exécuter les ordres.

Le général avait accompagné le cortège il entra dans la salle presque en même

temps que les criminels. Il se plaça en face de Bournier, qui le regardait d'un œil enflammé par la colère.

« Gredin, gueux, scélérat ! cria le général.

— Qui est cet homme qui injurie le prévenu ? dit le juge d'instruction en se retournant vers lui. Pourquoi est-il entré ? Faites-le sortir.

LE GÉNÉRAL.

Pardon, Monsieur, je suis entré parce que je dois rester. Et si vous me faites sortir, vous serez fort attrapé.

LE JUGE.

Parlez plus poliment à la justice, Monsieur. Des étrangers ne doivent pas assister à l'interrogatoire que j'ai à faire, et je vous réitére de sortir.

LE GÉNÉRAL.

L'ordre ! Sachez, Monsieur, qui je n'ai d'ordre à recevoir de personne que de mon souverain (qui est très loin). Sachez, Monsieur, qu'en me forçant à m'en aller, vous faites un acte inique et absurde.

Et sachez enfin que, si vous m'obligez à quitter cette salle, aucune force humaine ne m'y fera rentrer de plein gré et n'obtiendra de moi une parole relative à ces coquins.

LE JUGE.

Eh ! Monsieur, c'est ce que nous vous demandons ; taisez-vous et partez.

LE GÉNÉRAL.

Je sors, Monsieur ! Et je me ris de vous et de l'embarras dans lequel vous allez vous trouver. »

Le général enfonce son chapeau sur sa tête et se dirigea vers la porte. Moutier engagait au même moment ; il se rangea, portant la main à son képi :

« Pardon, général, dit-il.

Le général sortit.

Le juge d'instruction regarda d'un air surpris.

« Qui êtes-vous, Monsieur ? dit-il à Moutier.

MOUTIER.

Moutier, le principal témoin de l'affaire, monsieur le juge ; celui qui a cassé la cuisse de ce gredin-là, qui a enfoncé le crâne à celui-ci et causé un étourdissement à cette gueuse de femme.